

Les actions du Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN)

Sans revenir ici sur la victorieuse campagne que nous avons menée conjointement avec le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté (mais aussi la Ligue des Droits de l'Homme) pour dénoncer et stopper net le projet d'expulsion des mendiants du métro, comble de cynisme à l'orée de l'hiver et de cette "Année européenne" 🇪🇺, nous commençons ce compte rendu, à tout seigneur, tout honneur, par le Réseau belge de lutte contre la pauvreté.

DES FLAMANDS ET DES WALLONS PARFOIS FORT CONSENSUELS

Tout au long de l'année 2010, celui-ci, rassemblant les réseaux flamand et wallon et le Forum bruxellois, a en effet organisé une mobilisation autour des diverses facettes que recouvre la pauvreté pour ceux qui la subissent au quotidien, selon une répartition des thématiques entre ses trois ailes. Le Réseau flamand a ainsi pris en charge un bilan général de la Stratégie de Lisbonne - et de son échec, reconnu par tous. Dans la foulée, des propositions concernant la "nouvelle" stratégie pour les dix ans à venir (pompeusement intitulée "Pour une croissance durable après 2010") ont été émises lors d'un colloque officiel assez creux le 29 janvier à Louvain, inaugurant le volet belge de cette année européenne, où les discours syndicaux se sont cantonnés dans un registre assez général et pas toujours exempt d'ambiguïtés.

Ainsi, tout en appelant très justement à taxer le capital et non le

EN DÉCORTIQUANT LES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LES TROIS BRANCHES DU RÉSEAU BELGE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, IL EST POSSIBLE DE DISTINGUER DIVERSES TENDANCES AU SEIN DES MOBILISATIONS JALONNANT 2010.

/ Denis Desbonnet
CSCE

travail, en réponse à une interpellation sur l'accompagnement des chômeurs, Anne Demelenne s'est contentée d'"en appeler à la responsabilité de tous", tandis que, pour la CSC, Anne Van Laer a descendu en outre en flammes la Stratégie de Lisbonne. La vraie surprise est venue du porte-parole du syndicat libéral, lequel a dénoncé la fameuse "MOC" (Méthode ouverte de coordination), nouvelle tarte à la crème du discours des pouvoirs publics, censément préoccupés de "participation", comme un pur alibi pour masquer l'absence de réelles directives contraignantes en matière de lutte contre la pauvreté.

Le Réseau wallon a quant à lui organisé une concertation sur le droit au logement, laquelle s'est soldée par une série de recommandations, dont, outre la reconnaissance par l'UE du principe même du droit au logement, quelques pistes intéressantes: la prise en considération du logement et des énergies dans le calcul d'un revenu minimum décent; une forme "d'exception-logement" à l'image de l'exception culturelle, permettant au logement social d'échapper

à la privatisation; l'"intégration systématique" de logements économiquement accessibles pour les populations les plus faibles dans les projets de rénovation urbaine; ou encore l'exigence que la directive sur les audits énergétiques soit assortie de mécanismes de protection pour les personnes aux ressources les plus faibles.

Mais le tout étant néanmoins hélas là encore fort vague et consensuel. En témoignent ces extraits de la synthèse présentée solennellement le 26 mars à Liège aux ministres belges en charge de cette matière: "L'UE doit donner les moyens de faire connaître et de pratiquer la "transposition" de bonnes pratiques en termes de réglementations, de dispositifs législatifs et de réalisations de terrain en matière de logement, de gestion des charges, et de lutte contre le sans-abrisme dans différents pays européens", ou encore "Toutes les dispositions prises par l'UE doivent être accompagnées d'un processus de suivi, d'évaluation/sanction auquel les associations et les personnes qui connaissent la pauvreté et l'exclusion doivent être associées. Ceci dans le cadre de

structures claires avec un réel processus d'évaluation et participatif."

LE FORUM BRUXELLOIS DÉNONCE UNE SANTÉ TOUJOURS PLUS INACCESSIBLE AUX PAUVRES ET DES POLITIQUES D'ACTIVATION QUI RIMENT AVEC EXCLUSION

Heureusement, contrastant avec cette approche euro-technocratique peu convaincante, le Forum bruxellois a adopté une démarche et un ton beaucoup plus combatifs, imprimant sa marque à l'ensemble du réseau belge.

Il a ainsi été à l'initiative d'une première table ronde consacrée au droit et à l'accès (ou plus exactement au non-droit et au nonaccès) à la santé pour les pauvres, puis d'une seconde autour de la problématique de l'emploi et du "non-emploi". Associant largement des acteurs de ces deux secteurs, chacune des deux concertations a abouti non seulement à des constats très durs, mais à des revendications concrètes et radicales. Fait remarquable, dans un cas comme dans l'autre, ces textes aussi clairs qu'accusateurs ont été repris, très légèrement amendés, par l'ensemble du BAPN.

Ainsi, en matière de santé, les recommandations présentées lors d'un colloque le 26 février réclamaient entre autres :

- une revalorisation du conventionnement et une généralisation du tiers payant,
- un contrôle et un encadrement des coûts liés aux développements d'un secteur privé des soins à domicile,
- une généralisation de la carte médicale, une uniformisation vers le haut des pratiques des CPAS, des critères objectifs d'accessibilité aux soins des usagers CPAS pour instaurer plus de sécurité juridique (la même norme pour tous sans discrimination et la possibilité de recours en cas d'inégalité de traitement),
- l'application de ces mêmes principes à l'ensemble des bas revenus et revenus de substitution.

De même, pour la problématique emploi/non-emploi, après avoir notamment relevé que, dans les grandes villes et plus particulièrement Bruxelles, "les conditions de logement, d'accès aux services et de qualité de la vie sont telles qu'elles fixent le seuil de pauvreté à des niveaux moyennement plus élevés", et que "les politiques d'encadrement des chômeurs mises en place par l'État ont produit à Bruxelles une stigmatisation des publics les plus précarisés et donc de l'exclusion sociale", les revendications proposées par le Forum bruxellois au BAPN, et adoptées par celui-ci moyennant quelques "retouches" diplomatiques ③, constituent un véritable réquisitoire contre les politiques d'activation ④.

Lors du colloque de synthèse, le 10 septembre dernier, Ides Nicaise, chercheur de renom à la KUL, a fait une présentation de la très décapante étude comparative qu'il a menée au niveau européen sur les diverses politiques menées en Europe en matière de lutte contre l'exclusion sociale, et dont les constats sont sans appel. Pour reprendre ses propres termes : "L'État social actif et l'activation

“ CE QUI PRÉOCCUPE L'EUROPE, CE N'EST PAS LA PAUVRETÉ CROISSANTE, MAIS UNIQUEMENT LA REMISE À L'EMPLOI, MÊME SOUS LES FORMES LES PLUS DÉGRADÉES.”

sont des notions très équivoques : si leur effet sur l'emploi peut être réel, leur effet sur la pauvreté, bien plus négatif, n'est lui pas pris en compte”, ou encore : “Plus il y a de dépenses dans la politique active du marché du travail (PAMT) [comprenez les politiques d'activation], plus il y a d'exclusion. [Inversement...], plus la sécurité de chômage est assurée et généreuse (en termes de niveau et de durée des allocations), plus il y a d'inclusion vers le travail.”

Et le chercheur de commenter, ironique, qu'il sait que ses conclusions vont à l'encontre de ce que professent la majorité de ses collègues dans ce domaine, mais qu'il s'étonne qu'il faille démontrer, statistiques à l'appui, ce qui devrait être un truisme : une chômeuse qui a des ressources suffisantes pour avoir accès à Internet, pour postuler par écrit et par téléphone, pour pouvoir placer ses enfants... a bien plus de chances de retrouver un travail que celle qui se retrouve piégée, isolée et “déconnectée” par manque de moyens financiers !

LE RÉSEAU EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ (EAPN) REFUSE DE JOUER AU FAIRE-VALOIR

Une autre bonne surprise de ce colloque fut le discours d'Armana Ferro, de l'EAPN, qui s'est livrée à une démolition en règle et en détail des politiques de l'Union européenne en matière de prétendue lutte contre la pauvreté. D'une part, elle décrit les étapes du glissement qui, à partir du milieu des années 90, s'est opéré de politiques visant réellement la

protection sociale, vers un démantèlement progressif et accéléré de tous ces acquis, au nom du “tout à l'emploi”, et ce à n'importe quelles conditions. Sa conclusion claque comme un couperet : “Ce qui intéresse et préoccupe l'Europe, ce n'est pas la pauvreté croissante, mais uniquement et obsessionnellement la remise à l'emploi, même sous les formes les plus dégradées.”

La seconde critique de cette représentante du Réseau européen de lutte contre la pauvreté, pourtant officiellement “commandité” par l'Union pour éclairer sa politique en la matière... est, justement, que ce rôle de consultant est une mascarade, le réseau devant régulièrement s'imposer pour tenter de faire entendre sa voix, voire pour être simplement invité dans les cénacles où les politiques (anti) sociales se trament. Et les décisions prises par ses “mandants” allant diamétralement à l'encontre de ses rapports, recommandations et autres interpellations, qui restent lettre morte et prennent la poussière dans les armoires de la Commission.

Une dénonciation qui vaut son pesant d'or, dans la bouche d'experts censés être les interlocuteurs privilégiés de l'Europe politique en la matière ! Comme nous le soulignons toujours dans ce cas-là : “Si c'est eux qui le disent...” Un réjouissant jeu de massacre qui fait d'ailleurs parfaitement écho au discours similaire, tout aussi amer et critique, tenu par Sian Jones, coordinatrice générale de l'EAPN, lors des Assises des chômeurs et précaires ⑤. ■

④ Voir nos dossiers dans ce numéro d'Ensemble! ainsi que dans le numéro 68.

③ Le texte initial n'hésitait pas à affirmer : “L'émergence de formes de travail indignes et mal rémunérées est ainsi renforcée par des politiques d'activation, dont la fonction indirecte semble être la dérégulation du marché de l'emploi ainsi que la diminution du coût du travail.”

⑤ Ces recommandations seront bientôt publiées sur le site du Forum : www.fblp.be et sont d'ores et déjà disponibles en version papier et Power Point. Contact c/o PIAL Lefin, 02/660 55 68, lefinpia@gmail.com

⑥ Voir l'article suivant.